



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
14 mai 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision du Comité contre la torture au titre de l'article 22  
de la Convention, concernant la communication  
n° 656/2015\*.\*\***

*Communication présentée par :* P. S.  
*Au nom de :* P. S.  
*État partie :* Canada  
*Date de la requête :* 5 janvier 2015 (date de la lettre initiale)  
*Question(s) de fond :* Risque de torture en cas d'expulsion

Réuni le 3 août 2018, le Comité, n'ayant pas reçu les commentaires du requérant sur les observations de l'État partie malgré trois rappels et se trouvant donc dans l'impossibilité de poursuivre la procédure, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 656/2015.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-quatrième session (23 juillet-10 août 2018)

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :  
Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu,  
Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé, Bakhtiyar Tuzmukhamedov et Honghong Zhang.

